

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Présidence :	M. Michel MOUTON (Vice-président)
Présents-es :	Mmes Rachel BOURQUIN GUIDI, Simone BOWMAN, Josiane CHAIGNAT Bénédicte DE RAEMY, Odette HABYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI et Valentin SAVIGNY
Conseil administratif :	M. Steve DELAUDE, Maire Mme Prisca WASEM et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Excusé-es :	Mme Cécile FOURNIER, MM. Alan TORSELLETTI (Président) et Olivier SCHEIB
Procès-verbaliste :	Mme Véronique Preti

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 16 septembre 2021	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	2
1. Prise de position du Conseil municipal suite à diverses décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 octobre 2021	2
C. Rapport de commissions	3
1. Rapport de la Commission des finances relatif au budget de l'exercice 2022	3
D. Propositions du Conseil administratif.....	3
1. Projet de délibération N°2-2021 : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2022, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter	3
2. Projet de délibération N°3-2021 : Ouverture d'un crédit de CHF 161'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises	5
3. Projet de délibération N°4-2021 : Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire concernant des amortissements complémentaires au budget de fonctionnement 2021 de la commune de Perly-Certoux	6
E. Communications du Conseil administratif	7
1. Informations diverses	7
a) Bicentenaire : point de situation	7
b) Noël des Seniors 2021 : éventuel dépassement de budget	8
c) Fermeture de la Poste et filiale de Perly : information	8
d) Exposition de l'Aire : bilan et distribution d'une brochure	9
e) Travaux sur la route de St-Julien	9
F. Propositions individuelles et questions	9
1. Escroquerie au colis Zalando	9
2. Formation des élus par l'ACG	9
3. Zéro Déchet : quel succès ?	10
4. Arbre gênant sur la route de St-Julien	10
5. Remerciements	10

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

6. Arbre du Bicentenaire.....	10
7. Calendrier de l'Avent	10
8. WC mobile au parc Quédan	10

Le Vice-président souhaite la bienvenue à l'assemblée et excuse les absences de Mme Cécile Fournier, ainsi que de MM. Alan Torselletti, Président, et Olivier Scheib. En l'absence de M. Torselletti, il préside cette séance. Il salue la présence des membres du Conseil administratif. Il ajoute qu'il n'y a personne dans le public. Il ouvre la séance à 20h.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 16 septembre 2021

Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021

Diverses coquilles sont signalées, directement corrigées dans le document final.

Mme Wasem signale, p., 12, un paragraphe dans lequel elle a demandé diverses modifications, ce qui donne :

*Mme Wasem admet que la forme de la lettre était maladroite et elle s'en excuse. **A vouloir être au plus clair, aller à l'essentiel pour avoir toutes les informations dans le courrier, on peut perdre en chaleur.** Elle explique qu'elle a été présidente de plusieurs associations et qu'en devenant conseillère administrative, elle a remarqué les différences entre chaque association, **certaines faisant de gros efforts pour participer à leurs frais alors que d'autres moins.** Elle explique que la commune **est en réflexion pour réduire les inégalités, raison de ce courrier.** Elle explique que la commune s'efforce d'être la plus juste possible et qu'elle a besoin de comprendre pourquoi l'association a besoin d'une subvention et comment les fonds ont été dépensés. **Mme Wasem relève que des associations thésaurisent, font des dons grâce à leur subventions ce qui n'est pas le but de celles-ci.** Elle pense que des efforts peuvent encore être faits pour mieux comprendre **le fonctionnement de chaque association** et expliquer les démarches de l'administration.*

A 20h05, M. Hilty quitte la salle.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-président fait voter le PV :

Par 12 voix « pour » et deux abstentions, le PV modifié de la séance du 16 septembre 2021 est adopté.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 16 septembre 2021

Par 12 voix « pour » et deux abstentions, le compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 16 septembre 2021 est adopté.

Procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021

Diverses coquilles sont signalées, directement corrigées dans le document final.

Par 13 voix « pour » et une abstention, le PV de la séance du 21 octobre 2021 est adopté.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 21 octobre 2021

Par 13 voix « pour » et une abstention, le compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 21 octobre 2021 est adopté.

A 20h14, M. Hilty revient dans la salle.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite à diverses décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 octobre 2021

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter comme suit :

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale de l'association des communes genevoises du 20 octobre 2021 relative à la reconduction par le Fonds intercommunal de l'enveloppe extraordinaire de CHF 500'000.- destinée exclusivement aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19.

C. Rapport de commissions

1. Rapport de la Commission des finances relatif au budget de l'exercice 2022

M. Gisiger, qui préside la Commission, indique que les commissaires ont pris connaissance des modifications du budget apportées après la présentation au Conseil municipal du 21 octobre 2021, changements qui aggravent le déficit de CHF 6200.-. M. Gisiger précise que cela met le déficit à la limite autorisée par l'Etat, comme indiqué à la p. 1 du rapport, donc il n'est pas possible de l'aggraver encore. Les commissaires ont analysé l'évolution des recettes, en diminution depuis quelques années notamment en lien avec la RFFA. Les investissements 2021 ont été analysés ainsi que les possibilités d'investissement en 2022. La conclusion est que la vigilance est de mise pour les années qui viennent. La Commission a encore examiné la SA Garage Bourgeois, de manière à voir si le dividende pouvait être augmenté ou réévalué de CHF 200'000.- à CHF 220'000.-, ce qui est le maximum autorisé. Les amortissements 2022 ont été regardés, avec la possibilité de faire des amortissements complémentaires, M. Gisiger précise que ce point sera précisé ultérieurement dans la séance. La commission a examiné les subventions aux associations de la commune et n'a pas soulevé de points à mentionner particulièrement, tout est en ordre. Le centime additionnel a été analysé et la commission conclut que le niveau à 43 ct est adéquat pour Perly-Certoux. M. Gisiger indique qu'il a fait une analyse des communes : 18 communes se trouvent en-dessus, 24 communes se trouvent en-dessous, Perly-Certoux se situe au milieu pour ainsi dire, avec Bardonnex et Cartigny qui ont le même taux. M. Gisiger remercie Mme Corradin, comptable, pour son travail et M. Savigny pour ses explications. Il remercie les membres de la commission pour leur travail remarquable ainsi que M. Valentin Savigny pour la rédaction du rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Vice-président fait voter les conclusions du rapport comme suit :

Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des finances relatif au budget de l'exercice 2022.

D. Propositions du Conseil administratif

1. **Projet de délibération N°2-2021** : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2022, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter

M. F. Savigny informe sur les documents envoyés, qui contiennent les mises à jour évoquées par M. Gisiger ci-dessus. Il rappelle que le Conseil municipal est invité à voter sur un budget 2022 présenté en deux niveaux de fonction et trois niveaux de nature.

Le Vice-président demande à comprendre la différence au niveau des estimations entre le budget présenté lors de la précédente séance et les résultats que le Conseil administratif a reçus le lendemain.

M. F. Savigny précise qu'elle provient d'une mise à jour des prévisions effectuées pour l'ensemble des communes par l'administration fiscale cantonale. Il s'avère qu'il y a une diminution importante des recettes globales, notamment des personnes morales. Ces dernières représentaient un montant important des recettes communales, le Conseil administratif va observer attentivement cette évolution les prochaines années, afin de voir s'il s'agit d'une évolution temporaire ou durable. Dans ce dernier cas, cela voudrait dire que les recettes de la commune n'augmenteront pas et il faudra repenser le budget, en augmentant les recettes par une hausse d'impôts ou en diminuant les charges, c'est-à-dire les prestations.

M. Hilty demande si cette diminution des prestations peut déjà être examinée par une commission ou si cela relève du Conseil administratif.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. F. Savigny rappelle que certaines charges ou dépenses inscrites au budget, comme le Bicentenaire, disparaîtront dans le prochain budget et que la commune devrait toucher des recettes liées aux places de crèches. Mais, c'est le rôle de l'exécutif d'examiner ces éléments.

Comme M. Hilty demande si cette situation est alarmante, M. F. Savigny répond que c'est préoccupant, mais la commune a la capacité financière d'absorber ce déficit.

M. Gisiger souligne que la Commission des finances a largement discuté de cette évolution, comme indiqué dans son rapport sous point 2. *Evolution des recettes*. La situation dans laquelle se trouve la commune est prévisible, due aux effets de la RFFA et au départ de Patek Philippe. Il faudra être vigilant et la Commission le sera, promet M. Gisiger, aussi au niveau des investissements.

M. Hilty exprime son sentiment qu'il faudrait revoir les prestations et voir où les efforts devraient être faits, sans que cela pègre les associations et la vie communale.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2022, DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2022 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 11'974'503 CHF aux charges et de 10'810'973 CHF aux revenus, la perte présumée s'élevant à 1'163'530 CHF,

Attendu que cette perte présumée se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de 1'163'530 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF,

Attendu que l'autofinancement s'élève à 144'503 CHF,

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2022 est maintenu à 43 centimes,

Attendu que le taux de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centime,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 6'590'300 CHF aux dépenses et de 80'000 CHF aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 6'510'300 CHF,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 144'503 CHF, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 6'365'797 CHF,

Vu le rapport de la commission des finances du 1^{er} novembre 2021,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour »

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de 11'974'503 CHF aux charges et de 10'810'973 CHF aux revenus, la perte totale présumée s'élevant à 1'163'530 CHF. Cette perte totale présumée se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de 1'163'530 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF.*
2. *De maintenir le taux de centimes additionnels pour 2022 à 43 centimes.*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. *De fixer le taux de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 à 0 centime.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de 6'365'797 CHF pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2022 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

2. Projet de délibération N°3-2021 : Ouverture d'un crédit de CHF 161'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

M. F. Savigny précise qu'il s'agit ici d'une votation obligatoire. La loi oblige à doter ce Fonds, qui sert à subventionner les communes genevoises qui ont leur population qui augmente et que cela engendre des coûts d'infrastructures publiques, de type école. Pour le cas où le Conseil municipal refuserait, le Conseil d'Etat prendrait la décision à la place de la commune, en application de la loi.

La parole n'étant pas demandée, le Vice-président lit la délibération et la fait voter comme suit :

OUVERTURE DU CRÉDIT DE 161'300CHF DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département du Territoire) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements;

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, augmentée à 26 millions par modification de la loi 12893 approuvée par le Grand Conseil en date du 30 avril 2021, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour »

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 161'300CHF pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2023.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1.*

3. Projet de délibération N°4-2021 : Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire concernant des amortissements complémentaires au budget de fonctionnement 2021 de la commune de Perly-Certoux

M. F. Savigny relève que cette année, même si les prévisions pour les comptes 2021 sont pessimistes, il faut prévoir les amortissements complémentaires si on veut pouvoir les passer si les résultats finaux le permettent. D'où cette délibération. M. F. Savigny souligne que la loi autorise à passer des amortissements complémentaires qui provoqueraient une perte, ce que la commune n'a pas pratiqué jusqu'à maintenant. Il rappelle, graphiques à l'appui, que chaque amortissement complémentaire passé dans les comptes réduit les charges dans le futur.

La parole n'étant pas demandée, le Vice-président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE CONCERNANT DES AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le projet pour la commune d'enregistrer des amortissements complémentaires dans le compte de fonctionnement 2021 comme présenté à la commission des finances et soutenu par celle-ci lors de la séance du 1^{er} novembre 2021 consacrée pour l'essentiel à l'examen du budget 2022;

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu l'impact des amortissements complémentaires proposés en 2021 sur les charges de fonctionnement futures et en particulier les amortissements ordinaires futurs en prévision des importants investissements que devra engager la commune dans un proche avenir;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour »

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2021 d'un montant total de 745'000 CHF sur les investissements suivants :

- Compte 3420.601.14010.20

Cheminement piétonnier (mail) 1ère étape

40'000 CHF

- Compte 3420.131.14040.20

Rénovation & aménagement Espace 267 (Ex Maison Besson)

40'000 CHF

Total à charge de la rubrique 34.383 du compte de résultat

80'000 CHF

- Compte 6150.019.14010.20

Aménagement chemin du Relai

40'000 CHF

- Compte 6150.028.14010.20

Zone 20 et aménagement 4 places - village Perly

600'000 CHF

Total à charge de la rubrique 61.383 du compte de résultat

640'000 CHF

- Compte 7301.602.14033.20

Création écopoint chemin piétonnier/Relai

25'000 CHF

Total à charge de la rubrique 73.383 du compte de résultat

25'000 CHF

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2021 sous les rubriques :

34.383 pour un montant de 80'000 CHF

61.383 pour un montant de 640'000 CHF

73.383 pour un montant de 25'000 CHF

3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 745'000 CHF.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

E. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Bicentenaire : point de situation

M. Delaude revient sur l'information donnée le mois dernier relative à la démission du Comité du Bicentenaire. Il était important que le Conseil administratif rencontre ce comité et discute de la situation. Ceci fait, les incompréhensions réglées, M. Delaude est heureux d'informer que les membres du comité reprennent leur travail en faveur du Bicentenaire.

M. Gisiger souhaite davantage de détails pour comprendre pourquoi les membres ont réintégré le comité.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Delaude explique qu'il sera difficile de le dire sans évoquer les raisons de leur démission. Depuis le début de l'organisation de ce Bicentenaire, plusieurs courants circulent parmi les associations, certaines étant très actives, d'autres moins, voire certaines contre. Le Comité a eu l'impression qu'il n'avait plus les moyens de négocier avec certaines associations, pour des motifs financiers principalement. Le Conseil administratif discutait également de diverses options sur les aspects financiers liés à la participation d'associations au Bicentenaire et en avait retenu une qui allait dans le sens du Comité, mais celui-ci a démissionné avant d'en prendre connaissance. Etant donné que l'exécutif va dans leur sens, les membres du Comité ont vu qu'ils avaient les moyens de reprendre des discussions.

Comme M. Cheyroux demande si des dispositions ont été prises afin que ce scénario ne se renouvelle pas d'ici juin 2022, M. Delaude répond que oui.

b) Noël des Seniors 2021 : éventuel dépassement de budget

M. F. Savigny annonce que l'exécutif a décidé d'inviter à nouveau les seniors de la commune en présentiel, dans la salle communale, à un repas. La livraison de plateaux repas de l'an dernier, pour des motifs sanitaires, avait touché davantage de personnes que l'invitation au repas. Cette année, les deux options seront proposées, soit la livraison à domicile, soit la participation à la soirée traditionnelle, ce qui pourrait occasionner un dépassement de budget de CHF 8000.-. Mais, il semblait important au Conseil administratif de permettre à nouveau aux seniors de se réunir.

Mme Bowman, après avoir reçu l'information que la date de ce repas est fixée au 17 décembre, s'étonne du montant du dépassement, de CHF 8000.-, qui lui semble beaucoup.

M. F. Savigny relève que sur CHF 40'000.-, cela représente le quart. Il rappelle que la soirée traditionnelle implique une animation, qui a un coût. Mais il pense aussi que peut-être moins de personnes viendront en présentiel.

Mme Bowman s'inquiète de savoir si cette double proposition se reproduira chaque année, ce qui implique un dépassement pérenne du budget.

Comme M. F. Savigny répond que oui, l'idée étant d'atteindre le plus grand nombre de personnes, Mme Bowman rappelle que le but est aussi de réunir des personnes, pas que chacun-e mange seul-e chez lui son foie gras. Elle reconnaît que les gens sont gâtés de se voir proposer ces deux possibilités. Si cette double proposition se perpétue, cela va coûter très cher.

M. F. Savigny estime que cela doit faire partie des choix à faire. Mais cette année reste encore particulière.

M. Delaude pense que c'est un aspect du Covid qui peut se révéler positif. La livraison touche plus de gens que l'invitation au repas. Cela fait peut-être des années qu'on est passé à côté de personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas venir à ce repas. Offrir le choix a un coût, mais c'est quelque chose que la commune peut faire pour ses seniors.

M. Gisiger rejoint ce que dit Mme Bowman : l'objectif de la soirée est social. Offrir un repas à la maison, c'est bien mais il faut garder en point de mire que l'objectif est social et doit réunir les gens. Il faut le favoriser.

M. F. Savigny rappelle que le Covid freine les gens de se réunir. Il souligne que dans la rénovation de l'école est prévu l'agrandissement de la salle polyvalente, justement pour permettre de recevoir plus de personnes à ce repas.

Mme de Raemy estime cette double proposition justifiée encore cette année, car il y a la question du passe Covid, qui est un frein. Pour la suite, elle retient la primauté du lien social et du rassemblement, avec uniquement le repas.

M. Cheyroux estime non négligeable que la livraison touche beaucoup de personnes. Il y voit un geste envers des personnes qui sont seules chez elles, c'est un lien social tout aussi important que de faire la fête dans une salle.

Mme Ramazzina abonde avec M. Cheyroux, la livraison permet aux personnes âgées de manger à midi, plutôt que le soir. Les personnes qui ont la capacité de se déplacer préféreront certainement venir à la salle.

Mme Bourquin Guidi se fait préciser que si le repas de Noël a lieu, la Commission des Affaires sociales sera présente.

c) Fermeture de la Poste et filiale de Perly : information

M. F. Savigny informe que PostCom est intervenue auprès de la Poste, assez sèchement, soulignant que la Poste n'avait pas tenu ses engagements, notamment sur l'accessibilité de la filiale pour les personnes à mobilité réduite. La

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

rampe d'accès n'est pas réalisée ni réalisable puisque le propriétaire n'est pas d'accord. La Poste aurait dû le vérifier. PostCom exige une détermination de la Poste sur ce point. Par ailleurs, M. Savigny a pu faire le constat que les horaires de la filiale ne sont pas aussi étendus que le disait la Poste, qui annonçait des horaires de 6h30 à 15h. Or, ce n'est ouvert qu'à partir de 8h. Le Conseil administratif est donc intervenu auprès de PostCom, pour signaler que les horaires de la filiale ne tiennent pas les promesses d'un horaire dépassant ceux de l'office 1258, avec aussi une ouverture le dimanche promise par la Poste. Pour l'instant, PostCom a transmis le courrier de la commune à la Poste, qui devra y répondre.

M. Gisiger indique qu'il a voulu acheter des timbres, mais deux fois, il lui a été répondu qu'il n'y en avait pas. Il les a finalement achetés à Plan-les-Ouates. Par ailleurs, le boulanger a créé lui-même sa boîte à lettre en bois, car trop de clients voulaient laisser leurs lettres à la boulangerie. Le boulanger a aussi dit qu'il y avait beaucoup de plaintes au sujet de la Poste et qu'il en avait assez de les entendre.

M. Hilty est surpris de l'incompétence de la personne derrière le guichet, qui n'arrête pas d'appeler une autre poste pour savoir ce qu'elle doit faire.

Mme Bowman rappelle que ces gens n'ont eu que quelques heures de formation pour exercer ce qui est un métier.

M. F. Savigny ajoute que, de mémoire, la Poste avait indiqué que seul le responsable était formé, à lui de former ensuite son personnel. Il reviendra devant le Conseil avec le retour de PostCom.

d) Exposition de l'Aire : bilan et distribution d'une brochure

M. Delaude informe que toutes les communes participantes ont fait le bilan de cette exposition au bord de l'Aire. Il indique que l'expérience était enrichissante et que la commune a pu se rendre compte de la nécessité d'avoir un certain professionnalisme pour l'organiser. Les artistes ont aussi découvert des choses, en lien avec la contrainte d'utiliser des matériaux naturels pris sur le site, et donc de réaliser leur œuvre sur place. Cela a donné lieu à des contacts en directs avec les promeneurs, très positifs et aussi moins heureux selon l'œuvre. La longueur du parcours a été discutée, de même que la possibilité de reconduire une telle exposition mais pas avant 2023, de manière à avoir le temps de la mettre en place. Une brochure, remise aux membres, compile toutes les œuvres de l'exposition. M. Delaude souligne la couverture médiatique très importante de cette exposition, grâce au réseau de la curatrice, Hélène Mariéthoz. Pour la commune, le bilan est positif car il a été possible de mettre le pied dans un domaine peu tenté jusqu'à présent. Le budget de l'exposition, d'un peu plus de CHF 150'000.- laisse un solde positif de quelque CHF 15'000.-, qui seront conservés dans les comptes de l'association créée pour l'occasion en vue d'une prochaine exposition.

M. Cheyroux remercie pour la brochure.

e) Travaux sur la route de St-Julien

M. F. Savigny relève que ces travaux sont en cours, et que le canton, maître d'œuvre, a adressé un tout-ménage à la population dont le contenu n'est pas satisfaisant puisque ne donnant aucune information sur les travaux, et renvoyant sur le site internet de l'Etat via un QR Code, pour les personnes souhaitant des informations sur ce chantier et les impacts sur la circulation.

F. Propositions individuelles et questions

1. Escroquerie au colis Zalando

M. Martignoni informe avoir été victime d'une escroquerie au colis Zalando. Des individus ont emprunté son identité pour créer un compte Zalando à son nom, commander des choses, qu'ils font envoyer chez leur victime. Les malfrats interceptent le colis à son arrivée chez leur victime, mais ils lui laissent la facture. M. Martignoni a discuté avec le facteur qui lui a indiqué que cette escroquerie avait sévi à Certoux et semblait donc arriver à Perly. M. Martignoni informe qu'il ira déposer plainte le lendemain. Il a réussi à faire annuler le faux compte à son nom chez Zalando.

2. Formation des élus par l'ACG

Mme Bourquin Guidi précise que la formation aux élus assurée par l'ACG, que le Président avait évoqué lors de la dernière séance, se trouve sur le site de l'ACG.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gisiger et Mme Bowman ont trouvé cette séance très utile.

3. Zéro Déchet : quel succès ?

M. Cheyroux demande comment se déroule la campagne Zéro Déchet.

Mme Wasem indique que cette campagne se déroule bien, les affiches se suivent et les ateliers connaissent un bon engouement. Ces ateliers sont riches, elle pense qu'il faudra en refaire.

4. Arbre gênant sur la route de St-Julien

Mme Habiakare signale que l'olivier planté devant le restaurant l'Exclusive commence à devenir gênant pour les passants. Elle profite de remercier M. Savigny d'avoir fait faire les travaux sur les passages piétons qu'elle avait signalés.

5. Remerciements

M. Blanchard remercie l'administration, le Conseil administratif et les membres du Conseil municipal qui lui ont exprimé leur sympathie lors du décès de sa maman la semaine précédente.

6. Arbre du Bicentenaire

Le Vice-président demande s'il ne serait pas opportun de planter un arbre du Bicentenaire, qui remplacerait les différents sapins de Noël.

Mme Wasem trouve la proposition sympathique mais la question de planter des sapins au lieu d'en acheter a déjà été évoquée avec le responsable du Service des espaces verts. Malheureusement, les sapins poussent très vite, il faudrait donc les couper régulièrement, ce qui ne va pas. Un arbre particulier pourrait toutefois être trouvé pour marquer le Bicentenaire.

Mme Ramazzina se souvient d'un arbre planté en mémoire d'une enseignante.

7. Calendrier de l'Avent

Mme Trono informe que le Calendrier est réorganisé cette année dans le chemin du Village, avec les différents vins chauds, dont un organisé par la Mairie. Elle informe que l'école décore en principe la fontaine devant la mairie. Cette année, ce serait l'école toute entière qui décorera non pas la fontaine mais le sapin devant la mairie. Celui-ci ne sera donc pas orné de boules, mais de décorations de l'école uniquement à partir du 14 décembre.

8. WC mobile au parc Quédan

M. Cheyroux demande s'il existe un bilan de l'implantation de WC mobiles dans le parc Quédan cet été.

Mme Wasem répond que c'est difficile car l'entreprise qui vide les WC n'a pas de moyen de peser ou distinguer le contenu de ces WC, qui est mélangé dans une benne. Il est donc difficile de faire un bilan chiffré. L'entreprise a pu dire que le nombre de ses passages était peu élevé, ce qui pourrait signaler une fréquentation assez basse de cette installation.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h58.

Le Président
Alan Torselletti

Le Vice-Président
Michel Mouton

Le Secrétaire
Jacques Nierlé